

APLI NATIONALE

Chers Chers collègues producteurs de lait,

Depuis plusieurs mois déjà, la situation laitière de nos exploitations se dégrade de jour en jour. Nous assistons à une baisse inacceptable du prix de notre lait, et par voie de conséquence de nos revenus.

Pourtant, ce produit noble, que nous produisons, avec la peine que chacun de nous connaît, mérite d'être rémunéré à la hauteur du travail qu'il demande.

L'Association des Producteurs de Lait Indépendants, se bat, pour que, à travers le prix du lait, soit reconnus, la matière, les coûts de production et une rémunération juste du producteur.

Malgré une forte amélioration des cours du beurre et de la poudre de lait (identique à 2007-2008), une bonne valorisation globale des produits laitiers depuis plusieurs semaines, le prix payé aux producteurs reste bas.

Prix de base du lait depuis deux ans :

Janvier 2008	: 388,81 €	Janvier 2009	: 343,81 €	Janvier 2010	: 295,00 €
Février 2008	: 386,04 €	Février 2009	: 341,04 €	Février 2010	: 282,00 €
Mars 2008	: 367,74 €	Mars 2009	: 312,74 €	Mars 2010	: 277,00 €

A cela deux raisons majeures :

- Une volonté des industriels d'engranger des recettes importantes en période de troubles.
- Un accord interprofessionnel signé par la FNPL, non révisé, qui plombe le prix maximum du lait à 280 euros les 1.000 litres, ce qui entraîne une restructuration sans précédent de la filière (restructuration = élimination de très nombreux producteurs de lait !)

Prix annoncé pour Avril 2010 : 245 euros pour 1.000 litres

Après maintes tentatives d'accéder à une table ronde avec l'interprofession, l'APLI et les non-entendus n'ont essayés que des refus catégoriques de la fédération nationale des producteurs de lait (FNPL).

Les représentants de cette dernière, s'entêtent à penser qu'avec 16 % du volume de lait affecté à ses adhérents, elle peut à elle seule, représenter l'ensemble des producteurs dans les négociations. Je vous laisse apprécier aujourd'hui où cela nous a conduit.

La Loi de Modernisation Agricole, prévue pour janvier 2010 prévoit une contractualisation (volume A et B) entre producteurs et industriels, officiellement, afin de palier à la disparition des quotas prévus en 2015.

Pourquoi cette précipitation ?

Les industriels veulent aller vite, le gouvernement aussi. Il s'agit d'un ratio A/B non dissociable des quantités livrées (quelque soit la quantité livrée, vous serez toujours payés avec les rations A et B) – A l'issue de 2015, le quota devient propriété industriel ou de l'organisation de producteurs....

C'est la raison, pour laquelle, nous devons nous structurer rapidement, dès le premier trimestre 2010.

Comme vous l'avez sans doute lu dans la presse, ou entendu lors de nos réunions d'informations cantonales, nous mettons en place un « **office du lait** ». **Il sera Européen, et ouvert à tous producteurs laitiers sans exception.** Sa mission sera de concurrencer l'Interprofession actuelle et à terme de la remplacer car plus représentative notamment par le volume de lait qu'elle représente mais aussi par le nombre d'acteurs présents :

- Les Producteurs,
- Les Industriels (ATLA)
- La Distribution
- Les Consommateurs

Cet office du lait n'aura qu'un rôle ECONOMIQUE et non POLITIQUE (syndicat) au contraire d'aujourd'hui.

Et bien sur les fondements de l'EMB seront appliqués :

- Prix du lait européen
- Norme que qualité européenne
- Prix du lait basé sur les couts de production
- GESTION EUROPEENNE STRICTE DE L'OFFRE ET LA DEMANDE (seul système de régulation efficace et garantissant des prix stables et prévisibles, indispensables pour notre avenir)

La commercialisation reste du domaine du producteur ; aucune incidence sur la collecte, le tank, la laiterie....

Le but est de mettre en face des industriels (structures commerciales), un partenaire autre que syndical (FNPL) : l'« office du lait » (structure de négociation concurrentielle)

Les coûts de fonctionnement seront couverts par le transfert de la CVO (cotisation volontaire obligatoire) prélevée sur nos payes de lait. Il ne nous en coutera donc rien de plus qu'aujourd'hui.

Pour ce faire, nous mettrons autours de la table, tous les acteurs de la filière : les producteurs, les industriels, les distributeurs et les consommateurs.

Il est important de reprendre en main notre produit, car une fois le volume contractualisé, nous n'en seront plus maitres, et sans doute même plus propriétaires !

Dans un premier temps, nous effectuons un recensement des volumes mis à disposition de cet Office (par le biais de la promesse d'adhésion ci-jointe). Si le volume de lait recensé représente une masse suffisante pour démarrer l'Office en accord avec les autres pays européens, alors, nous lancerons les demandes d'adhésions officielles, dans un courrier qui vous sera adressé ultérieurement. Ce n'est qu'à ce moment précis, que vous vous engagerez.

Toutes les informations contenues sur le formulaire de promesse ou de demande d'adhésion resteront confidentielles. Elles ne seront connues que de votre délégué APLI départemental.

La grève du lait a démontré que nous étions capables d'unir nos forces au-delà des clivages syndicaux. Par la même démarche, adhérons massivement à l'Office du Lait, il en va de notre avenir de producteurs de lait indépendants (et des générations à venir).

Vous devez choisir ou subir !!

Votre délégué départemental : PAUL De MONTVALLON, la Jarretièrre, 49190 DENEE

PS : Ce courrier vous a été adressé sur les deniers de producteurs de lait bénévoles.

Merci de bien vouloir retourner votre promesse d'adhésion à l'Office du Lait auprès de :
Nicolas THIRAULT, La Petite Besnardière, 49330 CHERRE
ou de la remettre en main propre à votre délégué local.

VENEZ RENCONTRER LES CANADIENS PARTAGER LEUR EXPERIENCE DE 40 ANS !!

Les canadiens sont les seuls producteurs de lait au monde à gagner leur vie et ceci durablement alors c'est à vous de voir !!!!!

Réunions ouvertes à tous AVEC DES CANADIENS qui ont été victimes de la CONTRACTUALIATION de 1965 à 1972 et qui viennent vous expliquer leur système de régulation (mise en marché collective et gestion de l'offre)

Réunions : **CHATEAUBRIAND** le 18 janvier à 20h30 Salle de Béré
 MAYENNE le 18 janvier 13h30 Salle Communale
 ROCHE / YON le 18 janvier à 13h30

NE LAISSEZ PLUS PERSONNE DECIDER POUR VOUS